

## Arrêté municipal du 2 mai 2025 – N°20 – 2025

### ARRÊTE D'APPROBATION DU PCS

**Le Maire de la Commune d'ADÉ,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L. 2212 – 1, L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**VU** le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

**VU** l'article L 731-3 alinéa 2 du code de la sécurité intérieure (CSI) ;

**VU** l'article R 731-10 CSI ;

**VU** l'article L 731-3 al 3 CSI ;

**CONSIDERANT** que la commune d'Adé est susceptible d'être exposée à des évènements de sécurité civile d'origine naturels et technologiques de tous types ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Adé annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter de la date de sa signature.

**Article 2** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 5** : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles),
- Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes Pyrénées,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Président de la CATLP.

A Adé, le 2 mai 2025,

Le maire

Jean-Marc BOYA

